

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/05/2026
Date d'affichage	29/05/2026
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de conseillers votants	14

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal de la Mairie de Les Ventes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, maire.

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire de séance (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/05/2026	Date d'affichage	29/05/2025	
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants 14

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle de réunion de conseil municipal de la mairie de Les Ventes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme POZNANSKI Joëlle		X	M Michel ROUSSARD
M ROUSSARD Michel	X			M MAILLARD Christian	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme CORON Virginie		X	Mme Béatrice CENIER
M WALLART Fabrice		X	Mme Béatrice PIN	M RADIGUE Brice		X	M Christian MAILLARD
Mme PIN Béatrice	X			Mme GUITTON Stacy		X	Mme Anne-Laure SELLE
M FLUTEAU Pascal	X			M BALOURDET Joël	X		
Mme SELLE Anne-Laure	X						

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 26/029 – ELECTIONS
Election des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales

Vu le Code Electoral ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté n° DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire ;

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléant qui seront chargés de l'élection de 3 sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- M Michel ROUSSARD et M Christian MAILLARD
- Mme Anne-Laure SELLE et Madame Béatrice CENIER

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle qu'en application des articles L 289 et R 133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste qui doit comprendre alternativement un homme et une femme, dans l'ordre de présentation de la liste.

Date	Signature
05 juin 2026	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/05/2026	Date d'affichage	29/05/2025	
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants 14

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle de réunion de conseil municipal de la mairie de Les Ventes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme POZNANSKI Joëlle		X	M Michel ROUSSARD
M ROUSSARD Michel	X			M MAILLARD Christian	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme CORON Virginie		X	Mme Béatrice CENIER
M WALLART Fabrice		X	Mme Béatrice PIN	M RADIGUE Brice		X	M Christian MAILLARD
Mme PIN Béatrice	X			Mme GUITTON Stacy		X	Mme Anne-Laure SELLE
M FLUTEAU Pascal	X			M BALOURDET Joël	X		
Mme SELLE Anne-Laure	X						

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Liste n°1

	NOM	Prénom
1	SIMON	Stéphane
2	DAUPHIN	Françoise
3	FLUTEAU	Pascal
4	SELLE	Anne-Laure
5	BALOURDET	Joël
6	CENIER	Béatrice

Le vote aura lieu impérativement à bulletin secret. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle aux conseillers qu'à l'appel de leur nom, ils doivent faire constater qu'ils ne sont porteurs que d'une seule enveloppe.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, fait passer ensuite chaque membre du conseil municipal.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

La liste n° 1 obtient 14 suffrages (quatorze)

Date	Signature
05 juin 2026	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/05/2026	Date d'affichage	29/05/2025	
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants 14

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle de réunion de conseil municipal de la mairie de Les Ventes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme POZNANSKI Joëlle		X	M Michel ROUSSARD
M ROUSSARD Michel	X			M MAILLARD Christian	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme CORON Virginie		X	Mme Béatrice CENIER
M WALLART Fabrice		X	Mme Béatrice PIN	M RADIGUE Brice		X	M Christian MAILLARD
Mme PIN Béatrice	X			Mme GUITTON Stacy		X	Mme Anne-Laure SELLE
M FLUTEAU Pascal	X			M BALOURDET Joël	X		
Mme SELLE Anne-Laure	X						

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, proclame élus délégués titulaires par le Conseil Municipal :

Monsieur Stéphane SIMON
 Madame Françoise DAUPHIN
 Monsieur Pascal FLUTEAU

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, proclame élus suppléants par le Conseil Municipal :

Madame Anne-Laure SELLE
 Monsieur Joël BALOURDET
 Madame Béatrice CENIER

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, constate qu'il n'y a aucun refus de la part des délégués d'exercer son mandat après la proclamation de leur élection.

Le procès-verbal est établi en 3 exemplaires.

Date	Signature
05 juin 2026	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/05/2026	Date d'affichage	29/05/2025	
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants 14

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal de la mairie de Les Ventes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme POZNANSKI Joëlle		X	M Michel ROUSSARD
M ROUSSARD Michel	X			M MAILLARD Christian	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme CORON Virginie		X	Mme Béatrice CENIER
M WALLART Fabrice		X	Mme Béatrice PIN	M RADIGUE Brice		X	M Christian MAILLARD
Mme PIN Béatrice	X			Mme GUITTON Stacy		X	Mme Anne-Laure SELLE
M FLUTEAU Pascal	X			M BALOURDET Joël	X		
Mme SELLE Anne-Laure	X						

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 26/030 – ELECTIONS
Désignation d'un élu référent forêt-bois**

Sur proposition des Collectivités Forestières Normandie, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose la désignation d'un référent forêt-bois.

La forêt et les espaces boisés représentent un enjeu important pour les territoires normands. Les collectivités Forestières Normandie accompagnent les élus pour valoriser les territoires forestiers et placer la forêt et le bois au cœur du développement local.

L'élu référent forêt-bois sera destinataire d'informations régulières tout au long du mandat et sera l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire propose la candidature de M Pascal FLUTEAU pour être l'élu référent forêt-bois de notre village.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité la candidature de M Pascal FLUTEAU pour être l'élu référent forêt-bois de notre village.*

Date	Signature
05 juin 2026	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/05/2026	Date d'affichage	29/05/2025		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants	14

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal de la mairie de Les Ventes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme POZNANSKI Joëlle		X	M Michel ROUSSARD
M ROUSSARD Michel	X			M MAILLARD Christian	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme CORON Virginie		X	Mme Béatrice CENIER
M WALLART Fabrice		X	Mme Béatrice PIN	M RADIGUE Brice		X	M Christian MAILLARD
Mme PIN Béatrice	X			Mme GUITTON Stacy		X	Mme Anne-Laure SELLE
M FLUTEAU Pascal	X			M BALOURDET Joël	X		
Mme SELLE Anne-Laure	X						

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 26/031 – DECHETS VERTS
Participation financière de la commune de Les Ventes
Pour le maintien de la benne à déchets verts sur le Plessis Grohan**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle au conseil municipal que la commune de Le Plessis Grohan dispose d'une benne pour le recyclage des déchets verts. Cette benne est mise à disposition par Evreux Portes de Normandie qui en assure les rotations et le traitement des déchets récoltés. L'entretien du lieu de dépose de cette benne (débroussaillage à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace côté route, élagage et démoussage, ouverture et fermeture de l'accès) sont pris en charge par la commune de Le Plessis Grohan.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose au conseil municipal de prendre en charge une partie de cet entretien.

Pour l'année 2025, le cout global s'élève à 9 655,19 € TTC. La prise en charge pour la commune de Les Ventes serait de 2 413,80 € soit environ 25 % du montant total de la facture. Le reste de la facture serait pris en charge par la commune de Les Baux Sainte Croix pour 25 % et par la commune de Le Plessis Grohan pour 50 %.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, la prise en charge de la somme de 2 413,80 € pour l'entretien du point vert situé sur la commune de Le Plessis Grohan et **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la benne à déchets verts de la commune de Le Plessis Grohan.*

Date	Signature
05 juin 2026	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/05/2026	Date d'affichage	29/05/2025	
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants 14

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle de réunion de conseil municipal de la mairie de Les Ventes.
 La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme POZNANSKI Joëlle		X	M Michel ROUSSARD
M ROUSSARD Michel	X			M MAILLARD Christian	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme CORON Virginie		X	Mme Béatrice CENIER
M WALLART Fabrice		X	Mme Béatrice PIN	M RADIGUE Brice		X	M Christian MAILLARD
Mme PIN Béatrice	X			Mme GUITTON Stacy		X	Mme Anne-Laure SELLE
M FLUTEAU Pascal	X			M BALOURDET Joël	X		
Mme SELLE Anne-Laure	X						

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 26/032 – TRAVAUX
 Achat d'un nouveau columbarium**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, signale au conseil municipal que les deux columbariums sont presque complets et qu'il convient d'en acheter un nouveau. Ce dernier sera posé au dos de celui en place.

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint en charge des travaux, présente les devis reçus :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
BERTHELOT	12 083,33 €	14 500,00 €	/
SIAUGUES	9 461,67 €	11 354,00 €	/

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise SIAUGUES pour un montant de 9 461,67 € HT (11 354,00 € TTC) pour l'achat et la pose d'un columbarium.

Ce devis a reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 27 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise SIAUGUES pour un montant de 9 461,67 € HT (11 354,00 € TTC) pour l'achat et la pose d'un columbarium et **AUTORISE** M le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
05 juin 2026	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/05/2026	Date d'affichage	29/05/2025	
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants 14

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle de réunion de conseil municipal de la mairie de Les Ventes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme POZNANSKI Joëlle		X	M Michel ROUSSARD
M ROUSSARD Michel	X			M MAILLARD Christian	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme CORON Virginie		X	Mme Béatrice CENIER
M WALLART Fabrice		X	Mme Béatrice PIN	M RADIGUE Brice		X	M Christian MAILLARD
Mme PIN Béatrice	X			Mme GUITTON Stacy		X	Mme Anne-Laure SELLE
M FLUTEAU Pascal	X			M BALOURDET Joël	X		
Mme SELLE Anne-Laure	X						

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 26/033 – TRAVAUX
Remplacement du battant de la grosse cloche de l'Eglise Saint Eloi

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que le battant de la grosse cloche de l'église Saint Eloi est décroché. La lanière en cuir qui fixe le battant à la cloche est cassé.

Les devis reçus pour le remplacement de ce battant sont présentés dans le tableau suivant :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
BODET campanaire	1 270,30 €	1 524,36 €	Reprise de la maintenance de l'installation
BIARD-ROY	1 535,00 €	1 842,00 €	/

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise BODET Campanaire pour le remplacement du battant de la grosse cloche de l'église Saint Eloi pour un montant de 1 270,30 € HT (1 525,36 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise BODET Campanaire pour le remplacement du battant de la grosse cloche de l'église Saint Eloi pour un montant de **1 270,30 € HT (1 525,36 € TTC)** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
05 juin 2026	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/05/2026	Date d'affichage	29/05/2025		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants	14

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal de la mairie de Les Ventes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme POZNANSKI Joëlle		X	M Michel ROUSSARD
M ROUSSARD Michel	X			M MAILLARD Christian	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme CORON Virginie		X	Mme Béatrice CENIER
M WALLART Fabrice		X	Mme Béatrice PIN	M RADIGUE Brice		X	M Christian MAILLARD
Mme PIN Béatrice	X			Mme GUITTON Stacy		X	Mme Anne-Laure SELLE
M FLUTEAU Pascal	X			M BALOURDET Joël	X		
Mme SELLE Anne-Laure	X						

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- Retour de la réunion gendarmerie**

Madame Françoise DAUPHIN, troisième adjointe, s'est rendue à une réunion de gendarmerie le 13 mai 2026 à Saint Sébastien de Morsent

Cette brigade concerne 42 communes de l'Eure : 10 communes supplémentaires, de Bernay, Louviers à Nonancourt. 25 communes sur Conches en Ouche et 17 communes sur St Sébastien le Morsent.

Les effectifs sont de 32 personnes : 22 sur Conches en Ouche et 10 sur St Sébastien de Morsent.

Depuis le 1^{er} janvier 2026 il a été procédé à 52 gardes à vue.

Il est précisé que, si une personne trouve des recharges de protoxyde d'azote, Il faut absolument le signaler.

Et pour les traiter, s'adresser au SETOM (comme l'amiante). Ne surtout pas le jeter avec les Ordures Ménagères ou autres.

Notre référent est le Gendarme MAUGER pour la commune de Les Ventes.

2- Organisation d'une journée de la défense

Mme Anne-Laure SELLE propose au conseil municipal d'organiser une journée défense nationale. Cette manifestation sera prise en charge par l'état.

Est-ce que le conseil municipal est partant pour proposer cette journée à la population ? La forme sera à définir avec les organisateurs et les conseillers.

La réponse est OUI.

Madame Anne-Laure Selle sera le contact pour l'organisation de cette manifestation.

Date	Signature
05 juin 2026	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/05/2026	Date d'affichage	29/05/2025		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants	14

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal de la mairie de Les Ventes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme POZNANSKI Joëlle		X	M Michel ROUSSARD
M ROUSSARD Michel	X			M MAILLARD Christian	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme CORON Virginie		X	Mme Béatrice CENIER
M WALLART Fabrice		X	Mme Béatrice PIN	M RADIGUE Brice		X	M Christian MAILLARD
Mme PIN Béatrice	X			Mme GUITTON Stacy		X	Mme Anne-Laure SELLE
M FLUTEAU Pascal	X			M BALOURDET Joël	X		
Mme SELLE Anne-Laure	X						

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

3- Baguage des chouettes

Comme chaque année, l'association « Naturellement Reully » a procédé au baguage de nos chouettes effraies le jeudi 4 juin.

Il n'y avait que 2 adultes : 1 mâle et 1 femelle.

La femelle était baguée et venait de notre nid.

Par contre, le mâle lui n'avait pas de bague : il a donc été bagu.

Il pesait 290 g. La femelle pesait 410 g.

Selon le responsable de l'association ; elle aurait des œufs qui ne devraient pas tarder à être pondus et couvés.

Les œufs devraient éclore dans quelques temps et l'association reviendra pour les enregistrer.

4- L'heure insolite

Le festival l'Heure insolite s'est déroulé du 25 au 31 mai avec un passage à Les Ventes le 28 mai.

Deux spectacles étaient proposés : « nourrir l'humanité, c'est un métier » (adoc Compagnie) en partenariat avec le festival Les Anthropocènes et « en attendant la vague » (espèces d'espace).

Le repas était proposé par le collectif des abeilles et le food truck sess'ailes.

Les spectacles ont eu un réel succès avec la présence des 125 personnes pour le premier et 254 pour le deuxième en extérieur.

Le festival a eu une fréquentation d'environ 3300 personnes contre 2500 l'année dernière.

Un remerciement particulier aux bénévoles qui se sont mobilisés pour la réussite de cette soirée et qui ont accepté d'héberger les artistes.

5- Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 02 juillet à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 20h00.

Date	Signature
05 juin 2026	Stéphane SIMON, Maire  